Fuerat illic sacellum Serapidi atque Isidi antiquitùs sacratum. Mais comment ce prétendu ancien Sérapis a-t il échappé à la diligence d'Hérodote et aux autres anciens qui ont traité de la religion des Égyptiens? Tacite a donc mis, sans doute, Sérapis et Isis au lieu d'Osiris et d'Isis.

Serment. Dans toute l'Écriture, on ne trouve qu'Abraham et Jacob qui aient obligé, l'un son serviteur, l'autre son fils, à mettre la main sous leur cuisse pour s'obliger par serment. Quelques Pères et quelques commentateurs pensent que c'est une action mystérieuse par laquelle ces deux patriarches exigeaient le serment au nom du Messie qui devait sortir de leur race. Voy. *Gen.* xxiv, 2 et 3; xlvii, 29.

Serpent. Le culte du serpent est connu dans toute l'antiquité païenne. Le démon, qui tenta la première femme sous la figure d'un serpent, a pris plaisir de diviniser cet animal, comme un trophée de sa victoire sur les hommes. Les Babyloniens du temps de Daniel adoraient un dragon, que ce prophète fit mourir. On sait le culte qu'on rendait au serpent à Épidaure, la manière prétendue miraculeuse dont il fut amené à Rome. Les Égyptiens représentaient quelquefois leurs dieux avec des corps de serpents, et ils rendaient un culte superstitieux à ces animaux si odieux et si dangereux. Ils les appelaient les bons démons, et les regardaient comme le symbole de la médecine, du soleil, d'Apollon. On les mettait au char de Cérès et de Proserpine.

Elien parle d'un dragon sacré qu'on nourrissait en Phrygie, dans un bois consacré à Diane : il parle aussi des serpents domestiques qui étaient dans les maisons des Égyptiens, qu'on y nourrissait, et qui étaient regardés comme des divinités domestiques, et d'un autre serpent adoré dans une tour à Mélite en Égypte. Il avait un prêtre et des officiers : on lui servait tous les jours, sur une table ou un autel, de la farine détrempée avec du miel, qui se trouvait mangée le lendemain. Encore aujourd'hui les serpents sont honorés dans le Calicut. Les rois et les brahmins les regardent comme des animaux créés de Dieu pour affliger les hommes, et les punir de leurs péchés.

Les *ophites* tiraient leur nom d'*ophis*, qui en grec signifie un serpent. Ces anciens hérétiques adoraient le serpent qui séduisit Ève, et attribuaient à cet animal toutes sortes de sciences : ils croyaient qu'il en était l'auteur et le maître. En un mot, ils prétendaient que le serpent qui tenta Ève était le Christ, qui dans la suite descendit et s'incarna dans Jésus; que c'était *Jésus*, et non le Christ, qui avait souffert. C'est pourquoi ils faisaient renoncer Jésus à tous ceux qui entraient dans leur secte. Lorsque leurs prêtres célébraient leurs mystères, ils faisaient sortir d'un trou l'un de ces animaux, et après qu'il s'était roulé sur les choses qui devaient s'offrir en sacrifice, ils disaient que Jésus-Christ les avait sanctifiées, et les donnaient au peuple, qui les adorait.

Serviteur Ce terme signifie ordinairement un esclave; car anciennement, chez les Hébreux et les peuples voisins, la plupart des serviteurs étaient esclaves, c'est-à-dire, étaient absolument à leurs maîtres, qui avaient droit de disposer de leurs personnes, de leurs corps, de leurs biens, et même de leur vie dans certains cas.

Les Hébreux avaient deux sortes de *serviteurs* ou d'esclaves. Les uns étaient étrangers, ou achetés, ou pris à la guerre, et leurs maîtres les gardaient, les échangeaient ou les vendaient, en un mot, en disposaient comme de leurs biens. Les autres étaient des esclaves hébreux, qui vendaient leur liberté, pressés par la pauvreté, ou étaient vendus pour leurs dettes, ou étaient livrés pour être esclaves par leurs parents, dans les cas de leur nécessité. Ces sortes d'esclaves hébreux ne demeuraient en esclavage que jusqu'à l'année du jubilé. Alors ils pouvaient rentrer en liberté, sans que leur maître les pût retenir malgré eux. S'ils demeuraient volontairement chez leur maître, on les amenait devant les juges; ils y faisaient leur déclaration qu'ils renoncaient pour cette fois au privilége de la loi; on leur perçait l'oreille avec une alène, en les appliquant aux montants de la porte de leur maître; et dès lors ils ne pouvaient plus recouvrer leur liberté, sinon en l'année du jubilé, qui se célébrait au bout de quarante-neuf ans.

Sicaires *(sicarii)*, ainsi nommés du mot latin *sica*, une dague. C'étaient des voleurs ou des assassins, qui parurent en Judée quelque temps avant la guerre des Juifs contre les Romains. Josèphe dit que ces malheureux, portant secrètement leur dague sans que personne s'en aperçût, se mêlaient avec la foule de ceux qui venaient aux grandes fêtes à Jérusalem, et perçaient ceux qu'ils jugeaient à propos, et, après cela, étaient souvent les premiers à crier au meurtre.

Sicle *(siclus)*, en hébreu *schekel;* poids et monnaie hébraïque. Il dérive du verbe *schakal*, qui signifie *peser*. On emploie le nom de *sicle* pour marquer toutes sortes de poids, comme du fer, des cheveux, des aromates, et autre chose. Entre les différents sentiments qu'on a sur le poids et sur la valeur du sicle, nous nous sommes déterminés au sentiment de M. Le Pelletier de Rouen, qui dit qu'il est du poids d'une demi-once, ou quatre dragmes romaines, ou deux cent soixante-six grains et 14/55 de grain; et que le sicle d'argent valait précisément trente-deux sous cinq deniers et 3/8 de denier de notre monnaie. Moïse et Ezéchiel disent qu'il valait vingt *oboles* ou vingt *gérah*. *(Nomb.* xviii, 16; et *Ézéch.* xlv, 12.)

Le sicle d'or était de même poids que le sicle d'argent, et il valait vingt-trois livres quatre sous et quatre deniers.

Le sicle du sanctuaire était, selon plusieurs interprètes, le double du sicle commun, mais ce sentiment manque de bonnes preuves. Nous croyons que c'est le même que le sicle ordinaire, et que l'on n'ajoute ces mots, *du sanctuaire*, que pour marquer un poids juste et exact, tel que les étalons que l'on gardait dans le tabernacle ou dans le temple

Siècle *(seculum)*, se prend d'ordinaire pour une durée de cent ans; mais je ne crois pas qu'il se trouve en ce sens dans l'Écriture.

Seculum est mis pour un long temps; par exemple: *Les géants sont ces hommes fameux depuis longtemps: Potentes à seculo viri famosi.* On donne aussi ce nom au temps qui s'écoule d'un jubilé à un autre. L'esclave hébreu qui ne voulait pas profiter du privilége que lui donnait l'année sabbatique pour rentrer en liberté, demeurait chez son maître pour toujours, c'est-à-dire, jusqu'à l'année sabbatique : *Erit ei servus in seculum.*

Seculum se met pour toujours, pour l'éternité : *Éloignons Adam du jardin d'Éden, de peur qu'il ne prenne du fruit de l'arbre, et qu'il ne vive, in seculum,* dit l'hébreu, c'est-à-dire, *pour toujours.* L'Écriture appelle souvent *une alliance du siècle, fœdus seculi,* une alliance qui doit durer toujours. Les Hébreux appellent le tombeau *la maison du siècle.*

Seculum marque le monde, la vie : *Les inquiétudes de ce siècle; les enfants de ce siècle.*

Siffler, est une espèce d'insulte et de mépris. *Tous ceux* qui verront ce temple détruit *seront frappés d'étonnement, siffleront, et diront :* D'où vient que le Seigneur a ainsi traité cette ville en ce temps? Et Job, parlant de l'impie humilié, dit qu'on *frappera des mains et qu'on sifflera, en considérant le lieu où il était.* Je rendrai cette ville un sujet de risée et de moquerie.

Appeler quelqu'un en sifflant est une marque d'autorité et de puissance. Le Seigneur dit que dans sa colère il sifflera et appellera les ennemis contre Jérusalem : *Sibilabit ad eum de finibus terræ :* d'un coup de sifflet il les fera venir des extrémités de la terre.

Simoniens, hérétiques, sectateurs de Simon-le-Magicien. Ils vivaient, autant qu'ils pouvaient, dans toutes sortes de débordements, qui surpassaient, dit Eusèbe, tout ce que l'on en pourrait dire, et ils avouaient dans leurs livres que ceux qui entendraient parler pour la première fois de leurs mystères les plus secrets, seraient surpris d'étonnement et d'effroi. Outre l'impudicité, ils s'adonnaient encore à toutes sortes de sorcelleries; et quoiqu'au-dehors ils fissent en quelque sorte profession du christianisme, ils ne laissaient pas d'adorer Simon et Hélène représentés sous la figure de Jupiter et de Mars, et de leur offrir des victimes et des libations de vin. Ils regardaient même le culte commun des idoles comme une chose indifférente; en sorte qu'ils ne s'exposaient point aux persécutions et aux tourments, comme les chrétiens, pour ne pas offrir de l'encens aux idoles; et les païens les laissaient en repos, pendant qu'ils persécutaient le plus ouvertement les catholiques.

La peinture que saint Paul fait des simoniens en plusieurs endroits de ses Épîtres fait voir que la corruption de leurs mœurs était extrême, et que leur doctrine n'était pas plus pure que leurs sentiments.

La secte des simoniens dura jusqu'au quatrième siècle. S. Justin dit que de son temps, c'est-à-dire, vers l'an 150, presque tous les samaritains, et encore quelque peu d'autres, en divers pays, reconnaissaient Simon pour le plus grand des dieux. Saint Clément d'Alexandrie dit que ses sectateurs l'adoraient, et tâchaient de se rendre semblables à lui.

Sindon. Ce terme signifie proprement un linceuil, et les évangélistes s'en servent pour marquer le linge dans lequel Joseph d'Arimathie enferma le corps de Jésus-Christ, après l'avoir embaumé, l'avoir enveloppé de bandelettes, et lui avoir mis un suaire autour de la tête; car saint Jean supplée ces circonstances, que saint Matthieu a omises.

Singe (*simia*), en hébreu *koph*. Les interprètes sont d'accord sur la signification de ce terme. L'Écriture dit que la flotte de Salomon rapportait entre autres choses de l'ivoire et *des singes*. Les Égyptiens de Babylone d'Égypte adoraient une espèce de singe que Strabon appelle *keipos*. On peut voir Bochart, *de Animal. sacr.*, p. 1, l. 2, c. 23.

Sistre, instrument de musique fort commun autrefois chez les Égyptiens :

Isiacos agitant mareotica sistra tumultus.

Isis inventa, dit-on, cet instrument, et les prêtres le portaient ordinairement dans les cérémonies :

Jactantem pharià tinnula sistra manu.

Le sistre est de figure ovale, ou en demi-cercle allongé en forme de baudrier, traversé par quelques verges d'airain qui jouent dans des trous, où elles sont arrêtées par leurs têtes. On en joue en remuant le sistre en cadence, et par le même moyen les verges de métal, qui rendent un son aigu et perçant.

Le nom de *sistre* se trouve dans deux endroits de l'Écriture (I *Rois* xviii, 6) : Les femmes d'Israël vinrent au-devant de Saül, *in tympanis lætitiæ, et in sistris;* et (II *Rois* vi, 5) : On conduisait l'arche du Seigneur au son de toutes sortes d'instruments de musique, *tympanis et sistris, et cymbalis.* Je ne remarque pas que les Septante se soient servis de ce terme.

Sœur (*soror*). Dans l'Écriture, *sœur* signifie *épouse*, comme on le voit dans les livres de *Tobie* et d'*Esther*.

Dans le *Nouveau Testament*, *sœur* signifie souvent *chrétienne*, comme *frère* signifie *chrétien*.

Soleil. C'est le grand luminaire que Dieu créa au commencement pour présider au jour, de même qu'il créa la lune pour présider à la nuit. Les Hébreux ne croyaient pas que le soleil fît le tour de la terre, ni que la terre tournât sur son axe dans le tourbillon du soleil; mais ils s'imaginaient que le soleil, étant arrivé au terme de son coucher, revenait au lieu de son lever par des routes inconnues. Le soleil a été l'objet du culte et des adorations de la plupart des peuples d'Orient. Nous croyons que c'était lui principalement que les Phéniciens adoraient sous le nom de Baal, et les Moabites sous le nom de Chamos, et les Ammonites sous celui de Moloch, et les Israélites sous

le nom de Baal et de roi de la milice du ciel. Ils ne séparaient pas son culte de celui de la lune, qu'ils nommaient *Astarte* et *la reine du ciel*. Ils leur rendaient leur culte sur les hauteurs, dans les bois, sur les toits des maisons.

Le soleil fournit la matière à la plupart des plus nobles similitudes dont se servent les auteurs sacrés.

Solitude, *désert*. Les Hébreux donnent le nom de *désert* à tous les lieux qui ne sont pas cultivés, mais qui sont principalement destinés à la pâture des animaux, et occupés par des arbres sauvages. Ainsi, quand on parle de *solitude* dans l'Écriture, on ne doit pas se figurer un pays désert, abandonné, sans villes, sans habitants; ce terme marque seulement le terrain près d'une ville ou d'un village qui était destiné à produire des pâturages, et où l'on ne mettait point la charrue. Aussi, dans l'Écriture, il y a peu de villes auxquelles on ne donne un désert. Ainsi on trouve les déserts de Zin, de Cadès, de Thécué, d'Auran, de Damas, de Ziph, de Jéruel, de Jéricho, de Jérusalem, de Maon, de Gabaon, de Béthel, d'Engaddi, de Bethsaïde. Voy. *Désert*.

Songe (*somnium*). On donne ordinairement ce nom aux songes envoyés de Dieu, qui sont prophétiques ou significatifs. Les Orientaux, et les Juifs en particulier, étaient fort attachés aux songes; ils les observaient, et en demandaient l'explication à ceux qui se vantaient de les expliquer. On voit l'antiquité de cet usage parmi les Égyptiens, dans l'histoire de l'échanson et du pannetier de Pharaon, et dans Pharaon lui-même. On la remarque chez les Chaldéens, dans la personne de Nabuchodonosor. Dieu avait très-expressément défendu à son peuple d'observer les songes, et de consulter ceux qui se mêlaient de les expliquer. Il condamnait à mort celui qui se vantait d'avoir des songes prophétiques, et de prédire l'avenir, quand même ce qu'il aurait prédit serait arrivé, si après cela il voulait engager le peuple dans l'idolâtrie. Mais il ne leur était pas défendu, lorsqu'ils croyaient avoir eu quelque songe significatif, de s'adresser aux prophètes du Seigneur, ou au grand-prêtre revêtu de l'éphod, pour en avoir l'explication.

Aussi le Seigneur, dans l'endroit même où il défend aux Hébreux de consulter les devins, les magiciens et les interprètes des songes, leur dit : Les peuples dont vous allez posséder la terre consultent les devins et les augures, mais, pour vous, ce n'est pas ainsi que vous avez été instruits. Le Seigneur suscitera du milieu de vous et d'entre vos frères un prophète comme moi; vous le consulterez, et vous l'écouterez. C'était donc à Dieu et à ses prophètes que les Israélites devaient s'adresser pour apprendre l'explication des songes, et la prédiction des choses futures. Saül, un peu avant la bataille de Gelboé, alla consulter une pythonisse, *parce que le Seigneur s'était retiré de lui et n'avait pas voulu l'écouter*, et lui faire connaître le succès de cette guerre, *ni par le moyen des prophètes, ni par les songes, ni par l'urim et thummin*.

Pour se proportionner aux préjugés et à l'idée de ces peuples, qui croyaient que souvent les songes étaient significatifs et envoyés de Dieu, le Seigneur découvrait effectivement quelquefois ses volontés en songe, et suscitait des personnes qui en donnaient l'explication. Il avertit Abimélech en songe que Sara était épouse d'Abraham. Il fit voir en songe à Jacob l'échelle mystérieuse; il lui révéla en songe la manière de multiplier les troupeaux. Joseph fut de très-bonne heure favorisé des songes prophétiques, dont Jacob son père vit aisément la signification. Les songes du pannetier et de l'échanson du roi d'Égypte furent expliqués par Joseph, aussi bien que ceux de Pharaon. Dieu dit qu'il parle aux autres prophètes en songe, mais à Moïse face à face. Les Madianites croyaient aussi aux songes, comme il paraît par celui qu'un madianite racontait à son compagnon, et dont Gédéon tira un heureux présage pour le succès de son entreprise.

Jérémie invective contre les faux prophètes qui se vantaient d'avoir des songes, et qui abusaient de la crédulité du peuple qui les écoutait.

Sonnettes d'or placées au bas de la robe du grand-prêtre. Voy. ci-devant *Clochettes*.

Sort (*sors*); en hébreu, *goral;* en grec, *kléros;* en persan, *pur*, d'où vient la fête *phurim*, ou la fête des sorts. On voit l'usage du sort en une infinité d'endroits dans l'Écriture. Dieu ordonne, par exemple, que l'on jette le sort sur les deux boucs que l'on offre pour les péchés de la multitude, le jour de l'expiation solennelle, pour savoir lequel des deux sera immolé, et lequel sera mis en liberté. Il veut aussi que l'on partage au sort la terre promise, lorsqu'on en aura fait la conquête; et c'est ce que Josué exécuta en effet. On donna de même aux prêtres et aux lévites les villes qui leur échurent par le sort. Enfin, du temps de David, on distribua par le sort les vingt-quatre classes des prêtres et des lévites, pour savoir en quel rang elles serviraient dans le temple. Dans le partage du butin, après la victoire, on jetait aussi le sort pour distribuer à chacun sa portion. Dans le *Nouveau Testament*, les soldats tirèrent au sort les habits de Jésus-Christ, ainsi qu'il avait été prédit par le prophète; enfin, après la mort de Judas le traître, on jeta le sort sur les deux sujets qu'on avait choisis, pour connaître lequel des deux serait mis à la place de Judas.

Quant à la manière de jeter le sort, nous ne la voyons pas distinctement marquée dans l'Écriture, et les interprètes ne sont pas d'accord sur cela.

Soufre (*sulfur*). L'Écriture parle du soufre en plus d'un endroit. Les Hébreux l'appellent *gofrith*, d'un nom qui a beaucoup de rapport à l'hébreu *gopher*, qui signifie le bois dont Noé se servit pour faire l'arche. Moïse dit que le Seigneur fit pleuvoir *le feu et le soufre* sur Sodome et Gomorrhe; c'est-à-dire, par des exhalaisons sulfureuses et enflammées; et dans le *Deutéronome*, chapitre xxix, 23, il dit que Dieu consuma ces villes *par le soufre et par l'ardeur du sel*. Les Hébreux donnent le nom de sel au nitre, au bitume, au soufre, qui sont des matières inflammables. Il est

certain que le feu du ciel tomba sur ces villes criminelles. On sait encore que le terrain où elles étaient situées était tout rempli de nitre et de bitume. Encore aujourd'hui, le fond de la mer Morte et les environs en sont pleins. Il est donc très-croyable que le feu du ciel ayant mis le feu à ces bitumes, à ce soufre, à ce nitre, réduisit en cendres, non seulement les cinq villes, mais aussi tout le terrain qu'occupe aujourd'hui le lac Asphaltite ou la mer Morte.

On voit, par un passage de *Job* (xviii, 15), à quelle haute antiquité remonte l'emploi du soufre allumé dans la lustration des maisons. Dans l'*Odyssée*, liv. xxii, nous voyons Ulysse purifier son palais au moyen du *feu* et du *soufre*. Le soufre, dit Pline (*Hist. nat.*, xxxv, 15), s'emploie dans les cérémonies religieuses pour purifier les maisons; on en faisait trois fois le tour avec du soufre allumé, en prononçant sept noms sacrés tirés d'un ancien livre; les Grecs faisaient leur eau de purification en y mêlant du sel et du soufre.

Souliers. Nous en avons parlé sous l'article *Chaussure des Hébreux*. On peut voir aussi l'article *Sandales*.

Souper. Voyez *Repas*.

Souris (1), en grec et en latin *mus*, en hébreu *achar*. Ce petit animal est connu de tout le monde. Moïse a déclaré le rat immonde, ce qui insinue qu'on en mangeait quelquefois. En effet, on dit que les Juifs furent tellement pressés par la faim durant le siége de Jérusalem par les Romains, qu'ils furent contraints de manger des chiens et des rats; et Isaïe reproche aux Juifs de manger de la chair de souris, et des choses impures et abominables. Les rabbins disent qu'une des raisons pourquoi la loi a défendu l'usage du rat, c'est que sa chair fait perdre la mémoire. D'où vient, disent-ils, que les chats n'ont point de mémoire? c'est qu'ils mangent les souris. Hérodote attribue aux souris la ruine de l'armée de Sennachérib; il dit que ces animaux ayant rongé, en une nuit, les courroies de leurs boucliers et les cordes de leurs arcs, Sennachérib fut obligé de se retirer. On sait le dégât que firent les souris dans les campagnes des Philistins, après que ces peuples eurent mené dans leur pays l'arche du Seigneur: et la résolution que prirent les principaux des Philistins de renvoyer l'arche avec des rats d'or, pour expier l'irrévérence qu'ils avaient commise, et pour éloigner de leur terre ce fléau de la vengeance divine. Les Assyriens qui assiégeaient Béthulie, voyant les Hébreux qui sortaient de la ville en ordre de bataille, dirent : *Voilà les souris qui sortent de leurs trous*.

Stacté. Ce terme grec signifie la goutte qui coule de l'arbre qui produit la myrrhe. Saumaise distingue *stacté* de *plasté*, en ce que *stacté* est la partie liquide de la myrrhe, qui se tirait de la myrrhe par contusion, et qui en était la portion la plus précieuse. On l'appelait aussi simplement parfum ou myrrhe. *Plasté* était la partie la plus dure, qui demeurait après qu'on en avait exprimé la myrrhe nommée *stacté*.

Stade (*stadium*), mesure de chemin qui était de cent vingt-cinq pas géométriques. Les huit stades sont le mille, et les trois milles sont la lieue commune.

Stade, s'emploie aussi pour le lieu où l'on faisait les exercices publics de la course. S. Paul fait allusion à ces spectacles et à ces exercices, lorsqu'il dit que plusieurs courent *in stadio*, mais qu'il n'y en a qu'un seul qui remporte le prix. Ces lieux étaient appelés *stadia*, à cause que les espaces y étaient distingués par stades; en sorte que certains coureurs ne couraient qu'un stade, d'autres deux, et d'autres trois, chacun selon ses forces.

Stater, pièce de monnaie qui valait un sicle. Notre Sauveur ayant envoyé S. Pierre pêcher dans le lac de Tibériade, cet apôtre y prit à la ligne un poisson qui avait dans la bouche un *stater;* cela servit à payer ce que Jésus-Christ et lui devaient pour le temple, c'est-à-dire, chacun un demi-sicle. Dans le premier *livre des Rois*, *le quart d'un sicle* est traduit par *quarta pars stateris;* et dans *Jérémie*, S. Jérôme traduit le sicle par *stater*. Voyez aussi *Ézéchiel* iv, 10; v, 1.

Statue. Voyez *Représentation*.

Stigmates (*stigmata*), certaines marques ou incisions que les païens faisaient sur la chair en l'honneur d'une fausse divinité. Ces stigmates s'imprimaient ou par un fer chaud, ou par une aiguille avec laquelle on faisait plusieurs piqûres, que l'on emplissait ensuite d'une poudre noire, violette ou d'une autre couleur, qui s'incorporait avec la chair, et demeurait imprimée pendant toute la vie. La plupart des femmes arabes ont les bras et les joues chargés de ces sortes de stigmates. Lucien, dans son *livre de la déesse de Syrie*, dit que tous les Assyriens portaient de ces caractères imprimés, les uns sur les mains, et les autres sur le cou. Moïse défend aux Israélites de se faire aucune figure ni aucun stigmate sur le corps; l'hébreu, à la lettre : *Vous ne vous ferez aucune écriture de pointes*, aucun stigmate imprimé avec des pointes.

Ptolémée Philopator ordonna qu'on imprimât une feuille de lierre, qui est un arbre consacré à Bacchus, sur les Juifs qui avaient quitté leur religion pour embrasser celle des païens.

Philon-le-Juif dit qu'il y a des hommes qui, pour s'attacher au culte des idoles d'une manière plus solennelle et plus déclarée, se font sur la chair, avec des fers chauds, des caractères qui prouvent leur engagement et leur servitude. Procope remarque l'ancien usage des chrétiens, qui se faisaient sur le poignet et sur les bras des stigmates qui représentaient la croix ou le monogramme de Jésus-Christ, usage qui subsiste encore aujourd'hui parmi les chrétiens d'Orient, et parmi ceux qui ont fait le voyage de Jérusalem.

Stoïciens, sortes de philosophes païens qui tiraient leur nom du grec *stoa*, qui signifie *un portique* ou vestibule, à cause que Zénon, chef des stoïciens, tenait son école dans un portique de la ville d'Athènes. On peut voir Diogène de Laërce dans la *Vie de Zénon*,

(1) Petit quadrupède du genre et de la famille des rats, et de l'ordre des rongeurs.

et les autres qui ont traité des sectes des philosophes. Josèphe dit que les pharisiens approchaient assez des sentiments des stoïciens ; ils affectaient leur raideur et leur patience, leur apathie, leur austérité et leur insensibilité. La secte des stoïciens était encore considérable à Athènes lorsque S. Paul y arriva, puisqu'il y eut des conférences avec eux (*Actes* XVIII, 18). Les stoïciens mettaient le souverain bien à vivre conformément à la nature et à la raison ; il semble qu'ils regardaient Dieu comme l'âme du monde.

STORAX (1). Jacob envoya du *storax* à son fils, qu'il ne connaissait pas encore, et qui était intendant de toute l'Égypte. L'hébreu lit *necoth*, et les Septante *du parfum*. S. Jérôme a suivi Aquila, qui a rendu *necoth* par *storax*. Quelques-uns confondent le storax avec le stacté, dont on a parlé ci-devant. Il n'est nullement certain que l'hébreu *necoth*, signifie storax ; les Septante l'ont toujours rendu par *aromata*.

STYLE, STYLET A ÉCRIRE. Tout le monde sait que les anciens se servaient souvent de stylets pour écrire sur des tablettes enduites de cire. Ces stylets étaient de fer, de cuivre ou d'os, pointus d'un côté et aplatis de l'autre, ou même pointus d'un côté, et fermés en manière d'une petite cuiller ronde de l'autre bout. La partie aiguë servait à écrire et à former les lettres ; l'autre côté servait à effacer. La commodité était grande pour celui qui écrivait ; il effaçait tant qu'il voulait, sans que la rature parût : le plat du stylet ne laissait aucune trace de ce qui avait été écrit. On écrivait de nouveau sur le même endroit tout ce qu'on jugeait à propos, sauf à effacer une seconde, une troisième, une quatrième fois, et tant qu'on voulait, sans qu'il y parût. De là ce conseil d'Horace : « Tournez souvent le style, effacez souvent, si vous voulez écrire des choses qui méritent d'être lues. »

L'Écriture marque le même usage par ces paroles : *Delebo Jerusalem sicut deleri solent tabulæ, et delens vertam et ducam crebriùs stylum super faciem ejus :* J'effacerai Jérusalem comme on efface l'écriture tracée sur des tablettes ; je tournerai et je ramènerai souvent le style sur la cire, jusqu'à ce qu'il ne paraisse plus rien ; je ne laisserai pas la moindre trace de cette ville criminelle.

Isaïe reçoit ordre du Seigneur d'écrire dans un grand rouleau de parchemin, avec un style d'homme, *stylo hominis*, ce qu'il lui dira. On demande ce que c'est que *ce style d'homme ;* il est certain que ce n'est pas de ces stylets de métal dont nous venons de parler : on ne les employait pas à écrire sur le vélin, mais sur le bois, sur l'ivoire ou sur la cire. Il y a donc apparence que le *style d'homme*, en cet endroit, signifie une manière d'écrire intelligible, simple, naturelle, sans énigme, sans figure. D'ordinaire, les prophètes s'exprimaient en style parabolique, énigmatique et obscur ; ici Dieu veut qu'Isaïe parle et écrive non comme les prophètes, mais comme le commun des hommes.

Job souhaite que ses discours soient écrits ou gravés dans un livre avec un stylet de fer, ou sur une lame de plomb, ou sur la pierre, avec le ciseau ou le burin : *Quis mihi det ut exarentur in libro stylo ferreo et plumbi lamina, vel celte sculpantur in silice.* Les anciens manuscrits latins varient sur le mot *celte ;* les plus anciens, et les meilleurs pour l'ordinaire, lisent *certè*, les autres *celte*. Or, celte signifie un burin. Le texte hébreu ne parle point de burin ; le voici à la lettre : *Que mes paroles soient écrites dans un livre avec un stylet de fer et sur le plomb pour toujours, et qu'ils les gravent sur le rocher.* Le stylet de fer servait à écrire sur le plomb, comme sur la cire, sur l'ivoire.

Jérémie dit que le stylet des docteurs de la loi est vraiment un style d'erreur, et qui n'a écrit que le mensonge ; l'hébreu, à la lettre : *Certes, voilà que le style des scribes a travaillé dans le mensonge ;* ils vous ont promis la paix, et voilà la guerre. Ailleurs, il dit que le crime de Juda est écrit avec un stylet de fer et une pointe de diamant ; qu'il est gravé sur la table de leur cœur, ou qu'il est gravé sur leur cœur comme sur des tablettes. L'hébreu, au lieu d'*une pointe de diamant*, porte *un burin de samir.* Or, le *samir* est une pierre nommée *smyris*, dont on se servait pour polir les pierres précieuses et pour couper le verre. Tous ces passages marquent clairement l'usage des tablettes et des styles ou stylets.

SUPPLICES DES HÉBREUX. On remarque plusieurs sortes de supplices usités parmi les Hébreux, et marqués dans l'Écriture. On peut les réduire à ceux-ci : 1° le supplice de la croix ; 2° la suspension, ou la corde ; 3° la lapidation ; 4° le feu ; 5° le tympanum, ou le fouet ; 6° la prison ; 7° l'épée, ou le supplice de trancher la tête ; 8° précipiter en bas d'un rocher ; 9° être écrasé sous des épines ou sous les pieds des animaux ; 10° être scié par le milieu du corps ; 11° être précipité dans une tour remplies de cendres ; 12° couper les cheveux des coupables ; 13° faire perdre les yeux ; 14° étendre les condamnés sur le chevalet. Il y en a encore un bon nombre d'autres marqués dans le *livre des Machabées* ou dans le *livre de l'Empire de la Raison*, comme celui d'une poêle ardente, d'arracher la peau avec les cheveux de la tête, brûler les côtés et les entrailles avec des torches ardentes ; les déchirer avec des peignes de fer, étendre sur la roue, couper les extrémités des pieds et des mains.

Nous avons déja parlé de la plupart de ces supplices dans leurs articles particuliers.

Les rabbins racontent plusieurs formalités qui accompagnaient et qui suivaient la décision des juges en matière criminelle. Quand il était question de décider de la vie ou de la mort d'un homme, on y procédait avec beaucoup de maturité. Lorsque les témoins avaient été ouïs, on renvoyait l'affaire au lendemain ; les juges se retiraient chez eux, mangeaient peu, et ne buvaient point de vin. Le lendemain, ils se rassemblaient deux à deux pour examiner de nouveau, plus à loisir, les

(1) On donne le nom de *storax* ou de *styrax* à diverses substances balsamiques, de consistance variable, et d'une odeur plus ou moins agréable.

circonstances du procès. Après cet examen, on pouvait encore réformer le jugement, de manière que celui qui avait été pour la condamnation pouvait changer de sentiment et absoudre ; au lieu que celui qui avait absous ne pouvait varier ni condamner.

La sentence étant confirmée et prononcée, on conduisait le criminel au supplice. Un homme placé à la porte de la cour tenait un mouchoir à la main ; un peu plus loin était posté un cavalier, ou un héraut à cheval. S'il se présentait quelqu'un pour parler en faveur du condamné, la première sentinelle faisait signe avec son mouchoir, et le cavalier courait, et faisait ramener le coupable. Deux juges marchaient à ses côtés pour entendre s'il avait lui-même quelque chose à dire pour sa justification. On pouvait ramener le criminel jusqu'à cinq fois, pour entendre ceux qui voulaient produire quelque chose pour sa justification. S'il n'y avait rien qui arrêtât l'exécution, on publiait à haute voix : *Un tel est abandonné pour tel crime ; tels et tels ont déposé contre lui. Si quelqu'un a des preuves de son innocence, qu'il les produise.*

Les Juifs croient que la mort des suppliciés peut leur être d'un grand mérite pour le salut, s'ils la souffrent pour satisfaire la justice de Dieu et pour l'expiation de leurs péchés. On leur conseille de confesser leur faute, et de dire : Que ma mort serve à l'expiation de tous mes péchés ! Ils ont pour maxime *que celui qui confesse sa faute a part au siècle futur.*

On donnait aux suppliciés à boire du vin mêlé d'encens, de myrrhe, ou d'autres drogues fortes, et capables d'engourdir les sens et de leur faire perdre le sentiment de la douleur. Salomon conseille de donner du vin à ceux qui sont accablés de douleur, et nous voyons la pratique de cette œuvre d'humanité envers Jésus-Christ dans sa passion : on lui offrit du vin de myrrhe avant qu'il fût crucifié, et du vinaigre lorsqu'il était à la croix. Ces remarques sont générales, et regardent tous les suppliciés.

SYCOMORE (1), arbre appelé *figuier d'Egypte*. Son nom est composé de *sucos*, figuier, et *morus*, un mûrier. Il participe de l'un et l'autre de ces deux arbres : du mûrier par ses feuilles, et du figuier par son fruit, qui est assez semblable à la figue par sa forme et par sa grosseur.

Il croît beaucoup de sycomores en Egypte, surtout aux environs du Caire ; et il y en a qui sont si gros, qu'à peine trois hommes les pourraient embrasser. Il y en avait aussi en Judée, puisque Zachée monta sur un sycomore pour voir passer Jésus-Christ, la petitesse de sa taille l'empêchant de le voir autrement dans la foule.

SYNAGOGUE. Ce terme grec signifie ou une assemblée ou le lieu de l'assemblée. Dans le premier sens, on l'entend d'ordinaire de l'église des Juifs, comparée ou opposée à celle des chrétiens ; ainsi l'on dit que la synagogue est esclave, qu'elle est réprouvée, qu'elle est la rivale de l'Eglise chrétienne. Saint Jean, dans l'*Apocalypse*, parlant des hérétiques qui corrompaient la saine doctrine de Jésus-Christ, les appelle *la synagogue de Satan.*

Saint Jérôme, dans le texte latin de la Vulgate, donne le nom de princes de la synagogue ou de l'assemblée, *principes synagogæ*, aux principaux des Juifs qui avaient rang dans les assemblées du peuple dans le désert. On trouve aussi *synagoga deorum*, *synagoga potentium*, *synagoga peccatorum*, *synagoga populi*, *synagoga superborum*, pour l'assemblée des juges, des grands, des pécheurs, des superbes et du peuple. Il est fait mention, dans les *Machabées*, *de la synagogue des assidéens*, qui était apparemment une sorte de secte ou d'ordre de Juifs qui faisaient une profession particulière de piété.

Synagogue signifie plus souvent le lieu où les Juifs s'assemblaient pour prier, pour lire et entendre la lecture des livres saints et les autres instructions ; il en est souvent parlé dans l'Evangile et dans les *Actes*, parce que Jésus-Christ et les Apôtres allaient ordinairement prêcher dans les synagogues. L'origine de ces synagogues n'est pas bien connue, et plusieurs savants les ont crues assez nouvelles ; cependant, on en voit des vestiges dès le temps d'Elisée.

Depuis les Machabées, les synagogues devinrent si fréquentes dans Israël, qu'il y en avait presque dans tous les lieux du pays. On dit que dans la seule ville de Jérusalem il y en avait jusqu'à quatre cent soixante, ou même quatre cent quatre-vingts. Chaque corps de métier y avait la sienne, et les étrangers mêmes y en bâtirent en particulier pour ceux de leur nation ; de là viennent, dans les *Actes des Apôtres*, *les synagogues des Alexandrins*, *des Asiatiques*, *des Ciliciens*, *des affranchis*, *de ceux de Cyrène*, destinées pour ceux de ces villes ou de ces nations qui se trouvaient à Jérusalem. Nous parlerons ci-après, à part, de la synagogue des affranchis, *synagoga libertinorum.*

La synagogue était un édifice public situé au-dedans ou au-dehors de la ville, et ordinairement dans un lieu élevé. Les Juifs veulent qu'elles dominent tous les autres édifices ou maisons particulières, et ils ne manquent point à cela, à moins qu'ils n'en soient empêchés par une puissance supérieure. Pour l'ordinaire, elles sont couvertes, à la différence des *proseuques*, qui sont ordinairement à la campagne et découvertes. Au milieu de la synagogue est une tribune ou pupitre sur lequel on lit le livre ou rouleau de la loi en cérémonie ; c'est là que se place celui qui veut parler au peuple. Au fond de la synagogue, du côté de l'orient et vis à-vis la porte, qui est toujours au couchant, autant que faire se peut, est l'armoire où se conserve le livre ou rouleau de la loi, enveloppé de quelque linge précieux et chargé d'ouvrages en broderie. Les femmes y sont séparées des hommes, et placées sur une tribune fermée de jalousies ; en sorte qu'elles peuvent voir et écouter sans être vues.

Chaque synagogue a son chef ou ses chefs et ses officiers en plus grand ou en moindre nombre, selon la qualité des lieux. Il y a un homme, nommé *chazan*,

(1) *Ficus sycomorus*, genre de la famille des urticées.

qui ordonne et entonne les prières ; il y en a un autre qui en tient les clefs, et qui en est comme le marguiller : ils l'appellent *sciamas* ou *serviteur*. Le prince de la synagogue, nommé *archisynagogus* dans l'Evangile, et *ange de la synagogue* ou *sage*, en hébreu *chacham*, préside aux assemblées et aux jugements qui s'y rendent quelquefois contre ceux qui ont causé quelque scandale, et violé la loi dans quelque point important ; ils imposent aux coupables trente-neuf coups de fouet. Les mêmes présidents invitent à parler dans la synagogue ceux qu'ils en croient capables, et déférent cet honneur aux étrangers, s'il s'en trouve qui aient le talent de la parole. Ainsi, notre Sauveur parla souvent dans ces assemblées ; et saint Paul, étant à Antioche de Pisidie, fut invité par les princes de la synagogue de leur dire quelque chose d'édification.

Le nom de *synagoga*, comme signifiant lieu d'assemblée, s'emploie aussi pour marquer les églises chrétiennes, par exemple, saint Jacques : *Si introierit in conventum vestrum* (le grec lit *in synagogam vestram*) *vir aureum annulum habens* ; s'il entre dans votre assemblée un homme avec un anneau d'or, etc. Et saint Paul : *Non deserentes collectionem nostram* (le grec *synagogam nostram*) ; ne vous séparez point de notre assemblée.

Synagogue des affranchis (*synagoga libertinorum*), était, selon plusieurs interprètes, celles des Juifs qui, ayant été menés captifs en Italie par Pompée et par Sosius, avaient ensuite recouvré leur liberté, et s'étaient retirés à Jérusalem lorsque Tibère chassa les Juifs de toute l'Italie. D'autres veulent que saint Luc ait écrit *libystinorum* au lieu de *libertinorum*, et que *libystini* soient les peuples de la Lybie joignant l'Egypte. *Libertini* n'est pas un mot grec, et *libystini* reviendrait mieux à la suite du discours de saint Luc ; mais les manuscrits ne favorisent point cette conjecture. Voyez les commentateurs sur les *Actes* VI, 9.

Grande synagogue. Les Hébreux donnent ce nom à une compagnie de cent vingt personnes, à la tête desquelles Esdras était au retour de la captivité de Babylone ; cette compagnie était principalement instituée pour deux choses : la première, pour travailler à rétablir l'observation de la loi selon la pratique ancienne, et approuvée avant la captivité ; et la seconde, à rassembler en un corps les livres sacrés, en composer ce qu'on appelle le canon des Écritures sacrées, et en donner une édition exacte et correcte.

T

Tabernacle, en latin *tabernaculum*, et en grec *skénè*, en hébreu *hoel*. Ce terme signifie proprement *une tente*. Les anciens patriarches ont habité des tabernacles, c'est-à-dire, dans des tentes. Il y avait dans le camp d'Israël, du temps de Moïse, deux tabernacles ou tentes, dont il est souvent fait mention dans l'Écriture. Le premier, nommé *tabernaculum conventûs* (la tente de l'assemblée), où le peuple s'assemblait pour ses affaires ordinaires ; le second, *tabernaculum testimonii* (la tente du témoignage), ou le tabernacle du Seigneur, ou simplement le tabernacle, qui était le lieu où les Israélites, durant leur voyage du désert, faisaient leurs principaux actes de religion, offraient leurs sacrifices, et adoraient le Seigneur.

Voyez la description de ce tabernacle, chap. XXVI et XXVII de l'*Exode*.

La *fête des tabernacles* est nommée dans l'Évangile la *scénopégie*, qui signifie en grec la fête où l'on dresse des tentes. Le nom de *scenopegia* se trouve aussi dans les *Machabées*. Les Hébreux l'appellent *chaghæ-suchoth*, *la fête des tentes*, parce qu'elle se célébrait sous des tentes de verdure, en mémoire de la demeure que les Israélites avait faite sous des tentes dans le désert. C'était une des trois grandes solennités des Hébreux, où tous les mâles étaient obligés de se présenter devant le Seigneur. Elle se célébrait après les moissons, le quinzième jour du mois tizri, qui était le premier de l'année civile, et qui répond à la lune de septembre. On y rendait grâces à Dieu de toute la récolte qu'on avait faite. La fête durait huit jours, mais le premier et le dernier jour étaient les plus solennels. (*Lévit.* XXIII, 34, 35, etc.) Il n'était pas permis d'y travailler, et on y offrait des sacrifices particuliers.

Talent (*talentum*), en hébreu *chiccar*. Le talent hébraïque valait trois mille sicles (*Exod.* XXXVIII, 24, 25, 26), et était par conséquent du poids de quinze cents onces romaines, ou vingt-cinq livres romaines, et de notre poids de marc de quatre-vingt-six livres quatorze onces et cinq gros, et de la valeur de quatre mille huit cent soixante-sept livres trois sous neuf deniers de notre monnaie. Le sicle d'or était de même poids, et de la valeur de soixante-neuf mille cinq cent trente-une livres trois sous de notre monnaie.

Le talent commun d'Athènes était de la valeur de deux mille quatre cents livres.

Plusieurs auteurs ont prétendu qu'il y avait parmi les Hébreux deux sortes de talents, le grand et le petit, le talent du sanctuaire, et le talent commun. Le premier était, dit-on, double de l'autre. Mais je ne trouve point cette distinction fondée dans l'Écriture.

Talion. La peine du talion est ordonnée par la loi de Moïse contre ceux qui ont blessé leur prochain dans leur corps. *Vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure*. Les interprètes sont partagés sur le sens de ces lois. Les uns les prennent dans toute leur rigueur, et le texte du *Deutéronome* les favorise : *Auferes malum de medio tui, ut audientes cæteri timorem habeant... non misereberis ejus ; sed animam pro animâ, oculum pro oculo*, etc. Les saducéens n'y admettaient

aucune mitigation ; mais les autres Juifs, et plusieurs commentateurs chrétiens, prétendent que ces lois, dans l'exécution littérale, emportant de grands inconvénients, on doit les prendre dans un sens adouci et mitigé, et que l'on faisait payer aux coupables une amende pécuniaire, ou quelque autre peine proportionnée à la faute. Un homme qui avait fait perdre l'œil à son prochain était condamné à perdre un de ses yeux, ou à le racheter par une bonne somme, et ainsi du reste.

Dieu ne permet pas par là la vengeance, mais il la modère : *Non fomes, sed limes furoris est*, dit saint Augustin. Il retient la main des particuliers en établissant la loi du talion, et en les menaçant d'une peine pareille à celle qu'ils auront fait souffrir aux autres. Cette loi, dit encore saint Augustin, est une justice d'hommes injustes, non qu'il y ait de l'injustice à punir les coupables, mais l'envie de se venger est injuste : *Oculum pro oculo, etc..... injustorum justitia est, non quia iniquum est ut recipiat unusquisque quod fecerit...., sed quia ulciscendi libido vitiosa est.*

Philon assure que la loi du talion ne s'exécutait point à la rigueur, à moins que l'injure ne fût faite à un homme libre. Mais les rabbins ne reconnaissent point cette distinction. Et Josèphe enseigne qu'il était au pouvoir de celui qui avait été blessé de poursuivre la vengeance réelle de sa blessure, et qu'on ne pouvait l'obliger malgré lui à prendre de l'argent pour s'indemniser. Les lois grecques et romaines, et même les lois ecclésiastiques et canoniques, autorisent la loi du talion.

Talmud. Voyez *Thalmud*.

Taupe (1), animal déclaré impur par Moïse. L'hébreu *tinsenameth* est entendu par le syriaque d'un animal à plusieurs pieds, peut-être *le scolopendre*. Chastelion traduit l'hébreu par *crapaud*, d'autres par *une belette*, Bochart croit qu'il signifie *le caméléon*. Mais le chaldéen et les rabbins l'entendent de *la taupe*. Le même Bochart croit que le vrai nom de la taupe est *choled* (*Lévit.* XI, 29), que la Vulgate a traduit par *la belette*.

On trouve encore le nom de *taupe* dans la Vulgate (*Isaïe* II, 20) ; mais l'hébreu lit *chaporpheroth*, qui dérive d'une racine qui signifie *fouir* ; et, du consentement des interprètes, il signifie en cet endroit *des taupes*. On voit par ce passage d'Isaïe jusqu'à quel point allait l'aveuglement des Juifs, de rendre les honneurs divins à de tels animaux.

Taureau. Cet animal était réputé pur parmi les Hébreux, et on s'en servait ordinairement pour les sacrifices. Les Septante et la Vulgate ont souvent rendu par *bœuf* ce qui signifie *un taureau*, comprenant sous le nom de *bœuf* plutôt l'espèce que le sexe ou la qualité de l'animal. En général, les anciens Hébreux ne coupaient aucun animal ; et quand on lit *bœuf* dans le texte, il faut entendre un taureau.

Témoin, celui qui rend témoignage à quelque chose. Ainsi on dit : Vous êtes témoin, un témoin fidèle, un faux témoin, Dieu m'est témoin, etc.

La loi veut qu'on croie en justice deux ou trois témoins, mais un témoin n'est pas cru : *In ore duorum aut trium testium peribit qui interficietur. Nemo occidatur uno dicente contra se testimonium.* Lorsqu'on condamnait un homme à mort, les témoins le frappaient les premiers ; ils lui jetaient, par exemple, la première pierre s'il était lapidé. La loi condamne le faux témoin à la même peine qu'il voulait faire souffrir à son prochain. Jérémie dit que Dieu *est juge et témoin*, c'est-à-dire, qu'il n'attend pas qu'on vienne accuser devant lui les méchants, qu'il n'a que faire du témoignage et de l'accusation des hommes pour savoir le mérite des coupables. Il les accuse, il les châtie, il les condamne, il connaît tous leurs désordres, par sa sagesse, sa justice, sa pénétration infinie.

Témoin, en grec, *martur*, signifie un martyr ; celui qui rend témoignage à la vérité aux dépens de son sang, de sa vie, de ses biens, etc.

Temple, maison de Dieu, sanctuaire, tabernacle du Seigneur, palais du Très-Haut, etc. Ces termes sont ordinairement synonymes dans l'Ecriture, quoique, dans la rigueur, ils signifient des choses assez différentes ; car le *sanctuaire* n'est qu'une partie du tabernacle ou du temple, et le nom de temple ne convient pas au tabernacle, ni celui de tabernacle au temple. Enfin, quoique les Hébreux n'aient point eu proprement de temple avant Salomon, ils ne laissent pas quelquefois de se servir du nom de temple pour désigner le tabernacle, comme ils emploient quelquefois le nom de tabernacle du Seigneur, pour désigner le temple bâti par Salomon.

Terre. Chez les Orientaux, et particulièrement chez les Perses, à la reddition d'une ville, on offrait au vainqueur *de la terre et de l'eau*, symbole des *champs* et des *villes* ; aussi Nabuchodonosor, roi des Assyriens, ordonne à Holoferne d'avertir les peuples qui n'ont pas déféré au commandement de sa bouche de *préparer de la terre et de l'eau*, parce qu'il va marcher contre eux dans sa colère. (*Judith*, trad. du grec, XI, 6 et 7.)

La loi de Moïse défendait aux Hébreux d'aliéner leurs terres. Ils pouvaient seulement les engager par bail emphytéotique, lequel devait toujours expirer dès le commencement de l'année jubilaire. (Voyez *Lévit.* XXV, 23.)

Tête (*caput*). Chez les Juifs, c'est une grande marque de respect de se couvrir la tête et même la figure (Voy. *Exod.* III, 6 ; *Isaïe* 2). On voit dans les synagogues tout le monde couvert, et les plus dévots s'enveloppent totalement la tête du voile appelé *talet*. Les Romains s'enveloppaient aussi la tête dans leurs cérémonies religieuses. *Et capita ante aras phrygio velamur amictu*, dit Virgile, *Æneid.* III, 545.

Se couvrir la tête était encore une marque de deuil commune chez les Perses et beaucoup d'autres peuples. C'était aussi une manière d'indiquer sa douleur

(1) Genre d'animaux mammifères plantigrades.